



CONVENTION FINANCIERE TRANSFERT COMPETENCE ASSAINISSEMENT COMMUNE D'AVANCON / CCSPVA

ENTRE

La Commune d'Avançon – Le Village - 05230 AVANCON, représentée par son Maire, Monsieur Laurent NICOLAS, dûment habilitée par délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2014,

ET

La Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) – 33 Rue de La Lauzière – 05230 LA BATIE-NEUVE, représentée par son Président, Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment habilitée par délibération du conseil communautaire en date du 9 janvier 2017,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 PREAMBULE

Dans le cadre du schéma de coopération intercommunale, il est créé à compter du 1er janvier 2017, par fusion des Communautés de Communes de la Vallée de l'Avance et des Pays de Serre-Ponçon, la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance, conformément à l'arrêté préfectoral n°05-2016-10-28-002 en date du 28 octobre 2016.

La compétence assainissement, assurée par la commune de La Bâtie-Neuve, sera transférée à la CCSPVA à compter du 1^{er} janvier 2018.

ARTICLE 2 OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les modalités financières du transfert de la compétence assainissement.

ARTICLE 3 DISPOSITIONS FINANCIERES

Les travaux relatifs à la réhabilitation des réseaux humides, du réseau de transfert et de la STEP (tranche n°3) non soldés au 31 décembre 2017 seront poursuivis et terminés par la CCSPVA. Ces travaux, engagés par la commune d'Avançon sont estimés à 402 733.00€ HT.

La commune d'Avançon règlera les factures reçues jusqu'au 1 décembre 2017.

La CCSPVA s'engage à payer les factures reçues après le 1 décembre 2017, à partir du 1^{er} janvier 2018.

Financier : Agence de l'Eau

	Dépenses prévisionnelles 2017	Recettes prévisionnelles 2017	N° d'arrêté	Date d'attribution
Réhabilitation des réseaux humides, du réseau de transfert et de la STEP	402 733.00€	110 327.00€	2017-03625-41-05	03/07/17

Financier : Le département des Hautes-Alpes

	Dépenses prévisionnelles 2017	Recettes prévisionnelles 2017	N° d'arrêté	Date d'attribution
Réhabilitation des réseaux humides, du réseau de transfert et de la STEP	367 757.00€	55 164.00€	Imputation :204 61204142 N°dossier : S0001304	23/03/17

Financier : DETR

	Dépenses prévisionnelles 2017	Recettes prévisionnelles 2017	N° d'arrêté	Date d'attribution
Enfouissement des réseaux humides dans le centre du village, réseaux de transfert et STEP	402 733.00€	80 546.60	2016-DMCPPB-001	22/03/16

Il est à noter que la commune d'Avançon n'a perçu aucunes subventions, ni même acomptes, au cours de l'année 2017 pour ce projet. En 2018, la communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance sollicitera le solde des aides octroyées et reversera à la commune la part lui revenant de droit au regard des dépenses mandatées par celle-ci en 2017. De fait, c'est la CCSPVA qui encaissera la totalité des subventions.

La commune d'Avançon émettra un titre de recettes fin 2017 au regard des dépenses mandatées en 2017, afin de respecter le principe des produits rattachés à l'exercice. Ce titre correspondra aux aides octroyées mais non reçues au 31/12/2017 par l'Agence de l'eau, le Conseil Départemental des Hautes-Alpes et l'Etat, dans le cadre des projets cités ci-dessus.

A titre d'information, il est précisé que les dépenses mandatées par la commune à ce jour sont d'un montant de 428 942.58€ TTC détaillées comme ci-dessous :

- 2012 : 16 847.67€ TTC
- 2013 : 9 538.10€ TTC
- 2016 : 14 951.26€ TTC
- 2017 : 387 605.55€ TTC

Par conséquent, le montant du titre prévisionnel concernant les produits constatés d'avance sera de 223 029.00€ détaillé comme ci-dessous :

- Agence de l'eau : 97 922€ (dépenses subventionnables considérées 357 452.15€ HT)
- CD 05 : 53 618€ (dépenses subventionnables considérées 357 452.15€ HT)
- Etat DETR 2016 : 71 490€ (dépenses subventionnables considérées 357 452.15€ HT)

La CCSPVA versera donc 223 029 euros à la commune en 2018, une fois le solde des subventions versée par les financeurs. Cette somme pourra être en effet réajustée au regard des montants effectivement versés par les financeurs.

Fait à La Bâtie-Neuve, le.....

Le Maire d'Avançon,

Laurent NICOLAS

Le Président de la Communauté de
Communes Serre-Ponçon Val d'Avance,

Joël BONNAFFOUX